



CS_2023_57

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Festive de l'Espace Simone de Beauvoir à TREILLIERES, sur convocation adressée le dix-sept novembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Géraldine PINSON-LERAY et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yoann DORNER, Pierre LAUDEN, Yves TAILLANDIER et Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE, Arnel VION et Claude RINCE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Alain COUTRET, Pascal EVAIN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir reçu de P. PAILLARD*) Joseph LANCREROT et Denis THIBAUD.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 35

Votants : 36

Pouvoir : 1

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN, MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Patrick CORBEL ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : M. Jean-Luc BESNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Joël JAMIN et Eric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Didier BROUSSARD, Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU et M. Raymond CHARBONNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Guy CORNU, Thierry GRASSINEAU, Hervé CREMET, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD (*pouvoir donné à JM JOUNIER*), Youssef KAMLI et Vincent YVON.

RESSOURCE EN EAU : MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2024 – PROJETS PORTES PAR ATLANTIC’EAU

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont un dispositif national, décliné à l'échelle régionale, permettant aux agriculteurs de percevoir des aides publiques en contrepartie d'engagements environnementaux.

Dans les aires d'alimentation des captages prioritaires, elles sont identifiées comme un outil à mobiliser pour accompagner financièrement les agriculteurs dans les changements à opérer, pour une amélioration de la qualité de l'eau. Pour qu'elles puissent être proposées, il est nécessaire de construire un PAEC, Projet Agro-Environnemental et Climatique.

Atlantic'eau, porteur des plans d'actions sur les captages prioritaires de Nort-sur-Erdre, Freigné, Saffré et les étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou, a construit en 2023 des PAEC pour ces aires d'alimentation de captages, valant pour des engagements des agriculteurs en MAEC en 2023.

Ce PAEC, issu d'une concertation locale, est animé obligatoirement par un « opérateur » sur un territoire présentant des enjeux environnementaux.

Les PAEC ont été présentés dans les territoires afin d'identifier les agriculteurs intéressés ou se posant la question de s'engager dans une MAEC. Des agriculteurs, non engagés en 2023 se positionnent pour un engagement en 2024.

Pour finaliser l'engagement, un diagnostic de l'exploitation sera alors nécessaire, dans l'idéal, avant le 15 mai 2024.

La DRAAF, gestionnaire du dispositif, réceptionne, dans le cadre d'un appel à projets (AAP), les demandes de subventions pour l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027 puis selon un deuxième AAP, les Projets Agro-Environnemental et climatique (PAEC) en Pays-de-la-Loire - Campagne 2024.

Un dossier sera déposé pour ces deux appels à projets et par captage (soit 8 dossiers).

Le contenu de ces dossiers est présenté ci-dessous :

- **Appel à projets relatif à l'animation des MAEC 2024 - demande de subvention (dépôt du dossier avant le 08/10/2023)**

Cette animation est déclinée en trois volets :

- Elaboration du projet de territoire (PAEC), définition des MAEC correspondantes (reprise des MAEC proposées en 2023) et rapport d'exécution du PAEC (avec bilan des engagements 2023) ;
- Animation pour promouvoir le PAEC et les MAEC correspondantes ;
- Réalisation des diagnostics d'exploitation et, le cas échéant, des plans de gestion.

Les dossiers de demande de subvention pour ce projet décrivent la mise en œuvre d'un point de vue technique et financier (coût et subvention).

Le principe retenu a été celui d'une co-construction et d'une animation d'atlantic'eau avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (CAPDL), dans le cadre de la convention 2023, et un projet de convention à établir pour 2024, a minima pour les mises en œuvre de ces MAEC.

Les diagnostics des exploitations seront réalisés, en partie en régie pour Saffré et confiés, sous forme de prestation à la CAPDL.

Le montant de l'animation et des subventions sollicitées sont présentés (€ HT) :

	construction	animation	diagnostics	TOTAL	Montant de la Agence subvention sollicitée (Etat)	Chambre Atlantic' de l'eau d'agricul ture PDL	eau	
Etangs Val Saint Martin	877.50	4016.25	2700.00	7593.75	2746.50	1732.50	765.75	2349.00
Nort	1140.00	5771.00	4500.00	11411.00	5336.50	2467.50	1014.75	2592.50
Saffré	6712.50	1837.50	1800.00	10350.00	8550.00	0.00	0.00	1755.00
Freigné	877.50	4984.00	2700.00	8561.50	3646.50	2047.50	1014.75	1852.50
TOTAL	9607.50	16608.75	11700.00	37916.25	20279.50	6247.50	2795.25	8549.00

- **Appel à projets relatif aux PAEC 2024 (date limite du dépôt des dossiers 17/11/2023 minuit)**

Pour les PAEC 2024, l'organisation suivante a été retenue :

- Un PAEC Bassin Versant de l'Erdre, porté par l'EDENN, identifiant les MAEC répondant aux enjeux des zones prioritaires du BV de l'Erdre bassin versant amont de l'Erdre et captages prioritaires de l'amont de l'Erdre) et des MAEC répondant aux enjeux du captage de Freigné
- Un PAEC captage de Nort-sur-Erdre, porté par atlantic'eau, identifiant les MAEC répondant aux enjeux du captage. (confirmation en attente de la DRAAF de PAEC Nort-sur-Erdre ou PAEC regroupant Nort-sur-Erdre, Freigné et autres captages de l'amont de l'Erdre (Candé-Vritz et le Loroux-Beconnais)
- Un PAEC « Saffré », porté par atlantic'eau pour 2024, répondant aux enjeux du captage prioritaire (+ 1 PAEC porté par le syndicat Chère-Don-Isac sur un autre sous-bassin prioritaire du CTEau)
- Un PAEC « Etangs des Gâtineaux et du Gros Caillou », porté par atlantic'eau pour 2024, répondant aux enjeux de qualité des étangs, classés captage prioritaire, conformément à l'action inscrite au CTEau Côte de Jade-Sud Littoral.

Pour la nappe de Machecoul, 3 exploitations représentent 87 % de la SAU. Leurs systèmes sont très différents. Il a été proposé de ne pas construire de PAEC spécifique alors que le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf construit un PAEC pour le territoire. Les agriculteurs pourront souscrire à ces MAEC.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les d'appels à projet susvisés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le dépôt des dossiers de demande de subventions pour l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027 pour les PAEC suivants en 2024 :

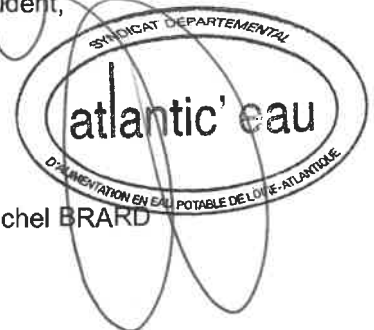
- . PAEC de l'Erdre et ses captages (captages prioritaires de Nort-sur-Erdre et Freigné)
- . PAEC de l'Aire d'Alimentation des Captages de Saffré
- . PAEC de l'Aire d'Alimentation des étangs de Gâtineaux et du Gros Caillou à Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic

- D'APPROUVER le dépôt des dossiers d'appels à projets pour la constitution d'un Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEC) en Pays-de-la-Loire pour les captages prioritaires suivants en 2024 :

- . SAFFRE
- . Etangs de Gâtineaux et du Gros Caillou à Saint-Michel-Chef-Chef et Pornic
- . Nort sur Erdre
- . Freigné

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS_2023_57

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 27/11/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 28/11/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.